

BILATÉRALE CFDT-DRH

Jeudi 28 novembre 2024

Le 28 novembre 2024, l'UFETAM CFDT a été reçue en audience bilatérale par la nouvelle Directrice des Ressources Humaines du MTEL, Mme Anne DEBAR, en présence de Mme Véronique TEBoul de la direction des relations sociales à la direction des ressources humaines.

Joëlle MARTICHOUX, Jeannine MAGREX, Stéphane KERAUDRAN et Dominique VINCENT représentaient la CFDT.

Après une présentation de l'organisation de l'UFETAM-CFDT, il est rappelé que cette réunion est une première prise de contact. Mme DEBAR indique être favorable à des réunions ponctuelles sur des sujets identifiés.

La délégation rappelle que la CFDT se positionne dans un rôle d'organisation syndicale réformiste et ne peut que déplorer l'insuffisance de réponses aux questionnements remontés à la DRH. Trop de retours à nos questionnements depuis des années sont au mieux des réponses dilatoires, au pire des non-réponses.

L'UFETAM CFDT précise que pour tenter de revenir à des échanges équilibrés, elle a dû renforcer son pôle de compétence juridique. Désormais l'UFETAM n'hésitera plus à engager si nécessaire des procédures contentieuses, à son grand regret de devoir en arriver à ce recours ultime témoin d'un dialogue social déprimé.

Quelques sujets d'actualité ont néanmoins pu être évoqués comme celui de la date de versement du CIA des OPA. Nous n'avons pas obtenu de réponse. Toutefois, la DRH est favorable à l'organisation d'une réunion bilatérale avec la délégation CFDT OPA en début d'année 2025.

De même a été ciblée la gestion déplorable du dossier amiante dans l'administration maritime. Après des années de réponses négatives quant à l'instruction de ce dossier par les services de la DGITM puis DGAMPA, il a fallu l'intervention directe de l'UFETAM-CFDT auprès du ministre Béchu pour en obtenir enfin l'inscription à l'agenda social du ministère. Malheureusement nos interventions postérieures en CSA ministériel, destinées à relancer le dossier, se sont soldées par des réponses méprisantes : « le dossier avance puisque vous l'avez fait inscrire à l'agenda social ». Nous demandons à la nouvelle Directrice un dialogue plus respectueux de la représentation du personnel. Aujourd'hui le

dialogue avec la DGAMPA sur ce sujet est totalement infructueux et nous devons persévérer à nous en épuiser. Nous mentionnons aussi les difficultés rencontrées dans les DDI et particulièrement la gestion des SGCD et la méconnaissance dans les RH de proximité des différents statuts au sein de notre pôle ministériel, difficultés tant pour les agents gestionnaires que pour les agents gérés.

La situation RH des établissements publics a pu être également évoquée, l'« autonomie de gestion » des établissements publics étant généralement opposée comme argument pour ne pas répondre aux préoccupations remontées par la CFDT.

Quelques situations individuelles d'agents en difficulté ont pu être citées comme exemples de situations non gérées et prenant des proportions extrêmement préjudiciables aux agents concernés quand le dossier devient très complexe à force de ne pas être traité.

En matière de conduite du dialogue social (fluidité dans l'organisation des instances), il nous est rappelé que les suppléants remplaçant les titulaires dans les instances doivent être convoqués et pris en charge par leur service et que toute situation de blocage doit être remontée à la DRH.

Quant à l'organisation en mode hybride des réunions, l'administration applique les règlements intérieurs votés par les organisations syndicales et n'accepte d'y déroger qu'à titre exceptionnel. La CFDT rappelle son attachement à la possibilité de participer en visio notamment pour ses militants résidant en province, en particulier quand la réunion prévue est de courte durée au regard des temps de déplacement et de leurs coûts environnementaux disproportionnés.

Enfin, la CFDT indique qu'elle sera attentive à l'évolution de la situation interne du CGCV qui est très préoccupante.

Au final une réunion prise de contact qui, si elle n'a pas apporté de réponses directes aux préoccupations relayées par la CFDT, semble devoir témoigner d'une qualité d'écoute qui augure d'un futur dialogue social équilibré, à tout le moins respectueux.